

Descriptif de module

Domaine : Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2025-2026

1. Intitulé du module : Intégration 2

Code : S.ER.SO.1272.F.25**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- (lecture de texte en anglais)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : Présence obligatoire aux séminaires.

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1101 et 1105
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

- A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient-es/client-es.
- A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
- A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient-es/client-es de réaliser les occupations souhaitées.
- A7. Etre familiarisé-e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communicateur-trice :

- B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient-es/client-es de défendre leurs propres intérêts.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats.
- Documenter une intervention et communiquer à son sujet.
- Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et les mettre en relation.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Analyse de situations (3 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Les caractéristiques assurancielles dans la situation
- Le contexte de vie et les enjeux pour l'intervention
- Les conditions médicales de santé
- Les effets potentiels sur les habiletés et les performances associés à la situation
- Les modèles et cadres de référence pertinents à la situation
- Le contenu, les moyens et la procédure d'évaluation
- Le rapport d'évaluation
- Le plan d'intervention et la négociation des objectifs
- L'organisation temporelle de l'intervention et les moyens utilisables
- La mise en œuvre de l'intervention dans les séances
- La progression de l'intervention et la mesure des progrès du client
- La mesure et l'évaluation des résultats à la fin de l'intervention
- La clôture de l'intervention

Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossiers | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les dossiers sont notés au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux dossiers. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Le dossier sur la question 3 vaut 15%, celui sur la question 4 15%, celui sur les questions 5 à 7 25%, celui sur les questions 8 à 11 25% et celui sur les questions 11 à 12 20%. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

Critères d'évaluation et de validation

Pour chacun des dossiers, les critères d'évaluation sont disponibles sur Cyberlearn. Il porte sur la complétude, l'exactitude, la cohérence de même que sur la présence, le choix et la présentation des références.

La présence aux séminaires est obligatoire. L'absence à plus d'un cours, peu importe la raison, entraîne une déduction de 2 points sur la note du dossier correspondant (dossier du 2^e cours manqué).

L'absence non justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, de l'étudiant-e à trois séminaires ou plus entraîne l'échec du module (F) pour cet-te étudiant-e et sa répétition. Avec justification, l'absence à trois séminaires entraîne la réalisation d'un dossier de remplacement. En cas d'absences justifiées à plus de trois séminaires, le module est repris en première session l'année suivante.

L'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative n'est pas permise pour réaliser les dossiers notamment pour s'inspirer, générer des idées, structurer le travail, créer ou reformuler du contenu, le synthétiser, l'analyser, le traduire ou le corriger. En aucun cas, les documents remis par les enseignant-es ou parties de document ne doivent être téléversés dans les applications.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible pour la semaine 37 Pas de remédiation
2026
 Examen complémentaire Travail additionnel

Le dossier de remédiation comporte 3 à 8 pages. Les questions portent sur des notions relatives aux questions du ou des dossiers ayant contribué à l'échec du module.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- Écrit Oral Pratique
 Dossier Autre : en cas d'échec (F) le module doit être repris l'année suivante avec une autre vignette

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

10. Bibliographie principale

Duncan, E. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy* (6^e éd.). Elsevier Churchill Livingstone.

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation*. Haute école de travail social et de la santé.

Meyer, S. (2010). *Démarches et raisonnements en ergothérapie*. Haute école de travail social et de la santé.

Trouvé, E. (2018). Diagnostic en ergothérapie : de la définition à l'usage. In J. M. Caire et A. Schabaille (Eds.), *Engagement, occupation et santé* (pp. 61-82). Association nationale française des ergothérapeutes.

11. Enseignant·es

Caroline Allemann, Martine Bertrand Leiser, Zélie Gex, Clarisse Mottaz, Maxime Siegenthaler, Morgane Uldry et Line Vionnet-Michaud.

Nom de la ou du responsable de module : Martine Bertrand Leiser

Descriptif validé le :
6 janvier 2026

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER MARTINE